



REVUE DE PRESSE

Jeudi 24 mai 2018



Le débat

Dix députés défendent la chocolatine

La chocolatine va-t-elle (enfin) gagner la bataille face au pain au chocolat? Dix députés LR ont apporté hier un amendement au projet de Loi agriculture et alimentation qui entrera en débats mardi prochain. Dans ce texte, les élus demandent à ce que le code rural et de la pêche prenne en compte la «valorisation du nom d'usage et de notoriété d'un produit». *«Une telle évolution, légère, de la Loi, permettra de redonner ses lettres de noblesse à de nombreux produits locaux. Ce sera par exemple le cas d'une viennoiserie dont historiquement le nom a puisé son origine dans la Région Gasconne, et qui fait la fierté de tout le Sud de la France: la chocolatine»,* relèvent les élus. L'examen de l'amendement aura lieu le 30 mai. Pour éviter tout conflit entre les séances, la restauration de l'Assemblée devrait limiter ses viennoiseries aux croissants et pains aux raisins.

L'infographie

7000 euros de budget pour une année d'études en France

EN MOYENNE PAR AN

Budget par enfant



7118€

Principaux postes de dépenses



2107€

Logement



1897€

Frais de scolarité



1182€

Alimentation



704€

Argent de poche

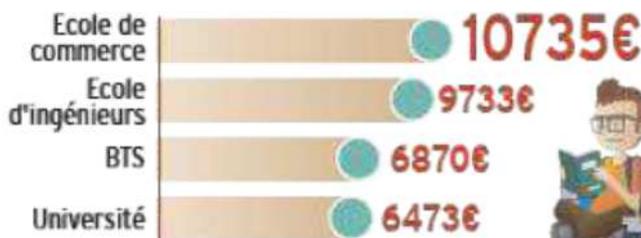


274€

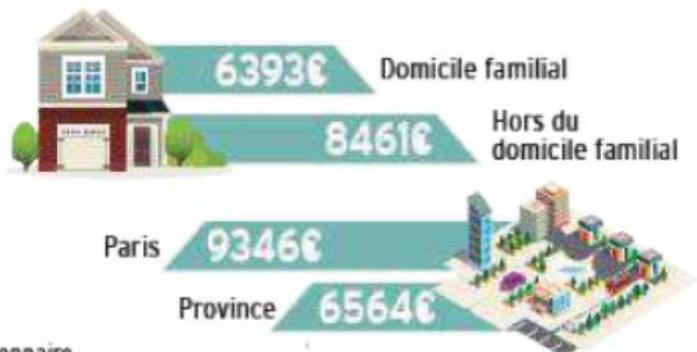
Billets de train / avion

Un budget qui varie selon :

Le type d'études



Le lieu d'habitation de l'étudiant



Source : Etude réalisée par CSA Research pour Cofidis France, par questionnaire auto-administré du 19 au 28 mars 2018 auprès d'un échantillon de 503 parents d'enfants scolarisés dans le supérieur.

INFOGRAPHIE CL

■ Les ventes de pineau chutent depuis une décennie ■ Nombre de professionnels s'interrogent sur son avenir et se tournent vers le cognac ■ Le syndicat des producteurs appelle à la montée en gamme.

Le pineau condamné à se rajeunir

Fabien PAILLOT

«**V**oilà dix ans que les ventes de pineau baissent. Il est légitime de s'interroger.» Ces propos ont été tenus mardi, à la tribune, par Philippe Guérin, le président du Syndicat des producteurs de pineau des Charentes, lors de son assemblée générale organisée cette année à Saintes. Le vin de liqueur charentais, mélange de moût de raisin et de cognac, a-t-il un avenir? La question était visiblement dans toutes les têtes, au moment même où les ventes d'eaux-de-vie de cognac connaissent une ascension vertigineuse et dégagent un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. L'an dernier, la production de pineau des Charentes a, elle, baissé de 24,8 % pour plafonner à 79 359 hectolitres. Le recul atteint même 27,2 % chez les seuls bouilleurs de cru - ils sont 275, contre 334 dix ans plus tôt. Chez les coopératives, la baisse est de 18,4 %. Pour Philippe Guérin, ces données sont pourtant à «relativiser». «La récolte 2017 a été marquée par le gel, la perte a été de 20 %», assure ce viticulteur installé à Chenac, en Charente-Maritime. Il n'empêche, la tendance est lourde et s'inscrit dans la durée. Au tournant des années 2000, la production de pineau tutoyait les 116 000 hectolitres.

Le nombre de producteurs divisé par trois

Le nombre de producteurs a, lui, connu une véritable saignée. «En 1992, la région comptait 12 000 exploitations. Elles ne sont plus que 4 000 aujourd'hui», fait valoir Philippe Guérin. S'il reconnaît «une érosion» des ventes, le président du syndicat de producteurs entend rester optimiste et volontariste. «Le pineau, c'est 3 000 hectares de vignes, comme Saint-Émilion. C'est peu et beaucoup à la fois. Est-ce que Bordeaux



Philippe Guérin, le président du Syndicat des producteurs de pineau des Charentes, veut rester optimiste et volontariste. Photo F. P.

se passerait de Saint-Émilion?, ironise-t-il avant d'insister. Le pineau a sa propre identité, il n'est pas un sous-produit du cognac! Face aux viticulteurs, Philippe Guérin a ainsi martelé le leitmotiv de la filière: la montée en gamme. «Nous devons obtenir une valorisation semblable à celle du cognac.» Un message accueilli avec scepticisme par Jean-François Bertrand, producteur installé à Chevanceaux en Charente-Maritime. «Je m'interroge sur notre avenir. Un chef d'entreprise comme les autres ferait-il du pineau?»

«**N**ous ne devons pas nous voiler la face, il est désormais très compliqué de trouver un équilibre économique avec le pineau.

«Oui! Un hectare de pineau doit être aussi rentable qu'un hectare de cognac. C'est possible!», rétorque Jean-Marie Baillif, membre du syndicat et président du Comité national du pineau des Charentes. Ce viticulteur de Saint-Palais-de-Pholien (Charente-Maritime) évoque la possibilité de réduire les surfaces plantées «si les ventes ne reprennent pas», mais pas les rendements fixés cette année encore à 72 hectolitres par hectare pour limiter les soubresauts des marchés.

«Nous ne pouvons nous construire un avenir économique avec les prix pratiqués», estime de son côté Jean-François Bertrand. «Si nous ne l'anticipons pas, abonde-t-il, le marché pourrait bien se retourner d'ici quatre ans... On produit trop! Nous devons supprimer des hectares de vignes ou la loi du marché fera le tri. Nous ne devons pas nous voiler la face, il est désormais très compliqué de trouver un équilibre économique avec le pineau.»

Face à ce constat, la tentation serait grande de basculer vers la production d'eaux-de-vie de cognac. «En 2014, souffle un viticulteur, nous avons récupéré 700 hectares pour planter des moûts à pineau. Aujourd'hui, tout le monde fait du cognac avec.»

Une marque collective en projet

Philippe Guérin, lui, ne souhaite pas «affoler». «Le cognac est plus attractif, c'est évident... Cela interroge les producteurs, mais pas au point de les décourager. Il y aura des adaptations.» Comme Jean-Marie Baillif, il défend ainsi «une meilleure valorisation des produits» et le développement de l'export. Mais cette stratégie reste difficilement compatible avec les prix bas pratiqués par les maga-



Frédéric Bourgoïn à gauche, producteur de cognac et pineau à Saint-Saturnin, et Michaël Lesvignes, l'un des deux concepteurs de l'œuf en porcelaine de Limoges utilisé pour le vieillissement. Photo Quentin Petit

À Saint-Saturnin, son pineau vieillit dans un œuf en porcelaine

On dirait un œuf de dinosaure, pondu à quelques pas des vignes, entre barriques et dame-jeanne. À l'intérieur, vingt litres d'un pineau jeune en cours de vinification. C'est la nouvelle expérience de Frédéric Bourgoïn, le producteur de cognac installé à Saint-Saturnin. Son œuf: une cuve ovoïde en porcelaine de Limoges, créée par la start-up limougeaude Biopythos. Après avoir vieilli en fûts pendant un an, le vin y a été versé il y a un mois. «Dans l'œuf, les molécules sont tout le temps en mouvement et se poussent. Pour un pineau élevé sur lies, ça me semble idéal.» Le résultat, Frédéric Bourgoïn y goûtera le 21 septembre. «Si ce n'est pas évident au nez, pas convaincant

au goût, je prolongerai le séjour, dit celui qui a l'habitude de se fier à ses intuitions. À mon avis, ça devrait prendre des notes de curry, de curcuma, de fenouil...», avance-t-il. Avant d'ajouter: «Si ça se trouve, ça va complètement virer.» Avec cet œuf, le jeune viticulteur espère remplacer l'étape des cuves en inox. Après les fûts, le pineau y passe généralement quatre ans, le temps de l'inversion des sucres. Car l'objectif de cet expérimentateur, c'est bien de faire «un pineau léger en sucre et pas trop boisé». Ce que réclament, selon lui, les consommateurs. «Il n'y a pas de demande pour le pineau traditionnel, observe-t-il. Je me demande à quel moment le comité va se dire: "Ah oui,

c'est vrai, c'est trop sucré...» Pour autant, Frédéric Bourgoïn a décidé de se lancer dans l'aventure. Il vient tout juste de lancer la commercialisation de ses 250 premières bouteilles de pineau. «Mon père en faisait. J'ai commencé à m'y intéresser parce qu'on m'en a demandé.» Mais il souhaite aller «vers plus de buvabilité, plus de fruits, plus de fraîcheurs». On goûte? «C'est le moins sucré que je puisse faire, s'excuse-t-il presque. En dessous, je sors de l'appellation.» Pas question: c'est ce qui permet au produit d'être référencé. «Être dans l'AOC, c'est plutôt cool, mais il faut pousser la machine à bouger.»

Julie PASQUIER

sins de la grande distribution. En réalisant 60 % des ventes, ceux-ci restent le principal débouché de bien des professionnels. Pour autant, ces marchés «où l'on se bat pour des centimes et des demi-centimes», tendent à se tarir et pourraient ne plus assurer la pérennité de la filière.

Pour inverser la tendance, le Syndicat des producteurs de pineau

des Charentes mise - entre autres - sur l'arrivée d'un nouveau cépage: le Trouseau (ou Chauché gris localement), un cépage historique redécouvert sur l'île de Ré et désormais autorisé à la plantation. Et aussi sur la mise sur le marché du pineau rosé dès le mois de juin, la durée de vieillissement du rosé ayant été portée de douze mois (comme le

pineau rouge) à huit mois, dont six sous bois. Le syndicat planche également sur «une marque collective». Facilement identifiable et réservée aux pineaux de 3 ans d'âge, elle pourrait être utilisée par tous les producteurs intéressés. «Monter en gamme, développer nos marques et l'export: tout cela prendra du temps», prévient Jean-Marie Baillif.

Chiffres

79 359. C'est le nombre total d'hectolitres produits en 2017. Un chiffre en baisse de 24,8 % par rapport à 2016. Dans

les années 2000, la filière produisait plus de 116 000 hectolitres de vin de liqueur.

17 979. C'est le nombre d'hectolitres de pineau des Charentes vendus à l'export en 2017, en baisse de 3,7 %. La Belgique

reste le principal débouché et absorbe plus des trois-quarts du marché étranger.

1 097. C'est le nombre d'hectares de vignes effectivement récoltés l'an dernier afin de produire du pineau.

600. C'est le nombre de professionnels déclarés en 2008: bouilleurs de cru et coopératives. L'an dernier, ils n'étaient plus que 525 à récolter des moûts de raisin nécessaires à la fabrication du pineau.

L'accès au droit en question au palais de justice. Le conseil départemental de l'accès au droit organise aujourd'hui de 14h à 17h au palais de Justice d'Angoulême une rencontre avec différents acteurs. À 14h dans la grande salle des assises, la projection du film «Scène de justice» réalisé par les élèves du Lisa sera suivie d'un débat. Des stands seront installés dans la salle des pas perdus où des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) et de l'accès au droit (conciliateurs, médiateurs, juristes, association d'aide aux victimes) présenteront leur activité et répondront aux questions du public. Entrée gratuite.

Les Étapes du cognac à l'heure d'été

Les Étapes du cognac ont dévoilé leur programme d'animations estivales. L'association propose des visites et des événements pour développer l'œnotourisme en Charente et en Charente-Maritime. Avec pas mal de nouveautés.

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Finis les Mardis du cognac. Depuis l'été dernier, les Étapes du cognac ont mis un petit coup de neuf sur leurs animations destinées à faire découvrir le vignoble de cognac en Charente et en Charente-Maritime. Cette année, entre mai et octobre, 51 animations œnotouristiques, gratuites ou payantes, sont proposées chez 43 adhérents de l'association. Toutes présentées dans le programme «Cognac etc.», petit fascicule semestriel édité à

»
Les touristes que l'on reçoit sont très variés. Alors l'idée, c'est de proposer un maximum d'animations différentes.

10 000 exemplaires par les Étapes du Cognac et qui vient juste de paraître. «On le trouve dans les offices de tourisme des deux Charentes, dans le Bordelais et à Poitiers aussi», précise Émilie Baudry, chargée de communication pour l'association. Le programme au complet est également disponible sur le site



Pour faire connaître leur métier et leurs produits, les producteurs de cognac des deux Charentes organisent des animations tout l'été.

Photo Renaud Joubert

internet des Étapes du cognac (1). Les animations se déclinent autour de plusieurs thèmes: ateliers cocktails, sentiers vigneron, détours inattendus à travers le vignoble, ateliers découverte des métiers et savoir-faire du cognac, culture cognac, festivités au domaine... Objectif: toucher un large public, des familles aux connaisseurs. «Les touristes que l'on reçoit sont très variés. Alors l'idée, c'est de proposer un maximum d'animations différentes», dépeint

Mathieu Durand, producteur au Maine-Giraud à Champagne-Vigny et président des Étapes du cognac depuis l'an dernier.

Dix-huit nouveautés

Pour cet été, des manifestations prisées du public et des touristes sont bien sûr au rendez-vous comme les Nuits blanches en pays jaune d'or proposées par l'office de tourisme de Grande-Champagne les vendredis soir de juillet et

d'août. Ou encore les visites en Jeep de mai à septembre chez les Barbot-Marcadier à Segonzac, «qui attirent au minimum 150 personnes chaque été depuis dix ans», assure Dany Barbot-Marcadier. Dix-huit nouveautés sont en outre inscrites au programme estival. Parmi elles: une dégustation, entre autres, de pineaux extra-vieux à Saint-Georges-de-Didonne en juin, juillet, août et septembre dans les Caves Jules Gautret, nouveaux adhérents aux Étapes. «On

va présenter de vrais produits gastronomiques, qui demandent explication et présentation», décrit Thierry Lebouc, directeur opérationnel des Caves. Toujours en Charente-Maritime, le château Montifaud, à Jarnac-Champagne, fera ses journées portes ouvertes les 7 et 8 juillet «avec découverte notamment de notre produit plutôt atypique: le gin», précise Mélodie Gaborieau, du domaine.

En Charente, au domaine ABK6 à Claix, les visiteurs pourront, fin septembre, expérimenter les vendanges et leurs étapes, à la main, toute une journée. Tandis qu'à Champagne-Vigny, juste à côté, les 24 juillet, 7 et 21 août, Mathieu Durand proposera une balade à travers vignes sur les pas d'Alfred de Vigny. «On veut coupler l'aspect littéraire et l'aspect viticole, entrecouper la promenade de lectures de poèmes de Vigny», explique le viticulteur.

Les Étapes du cognac réunissent 115 adhérents, dans les deux Charentes, viticulteurs ou acteurs du tourisme. Tous les producteurs, qu'ils organisent ou non des animations, proposent des visites de leur domaine. Histoire de faire découvrir le vignoble cognacais aux touristes. Mais aussi aux locaux: «Les Charentais qui viennent avec leur famille deviennent de très bons ambassadeurs de la destination», assure ainsi Thierry Lebouc.

(1) Programme, tarifs, réservations des animations: <http://www.cognacstepes.com/>

■ Xavier Bonnefont et Édouard Philippe

Le maire d'Angoulême à la table du Premier ministre

Ils déjeunent ensemble ce jeudi. Xavier Bonnefont, maire Les Républicains d'Angoulême et président des LR en Charente, est invité à la table du Premier ministre, Édouard Philippe, lui-même ancien LR (exclu du parti après avoir accepté d'entrer à

Matignon). Xavier Bonnefont n'est pas le seul maire à être reçu à ce repas: nos confrères du Journal du dimanche en dressent la liste. Tous premiers magistrats. Tous sont issus de la famille gaulliste. Deux sont aussi étiquetés LR: Arnaud Robinet (Reims) et Delphine Bürkli (9^e arrondissement de Paris). La plupart a récemment claqué la porte de LR tels Benoist Apparu (Châlons-en-Champagne), Christophe Béchu (Angers), Olivier Carré (Orléans) ou Alain Chrétien (Vesoul). *«Ils constituent l'avant-garde d'Édouard Philippe pour les prochaines*



Repro CL

étapes de la recomposition politique», analyse la journaliste du JDD Christine Ollivier. Xavier Bonnefont confirme le déjeuner mais, il l'affirme, il ne faut pas y voir l'ambition cachée de préparer les municipales de 2020 avec des maires de droite réputés

macron-compatibles. *«Il s'agit pour Édouard Philippe qui a été maire du Havre et qui est forcément moins présent dans les villes d'échanger avec nous, de sentir ce qui se passe»,* traduit le maire d'Angoulême. Des invités triés sur le volet aussi en raison de leur proximité personnelle avec le Premier ministre? *«Oui on se connaît, ce n'est pas nouveau»,* souligne celui qui avait notamment formé un duo avec Édouard Philippe lors d'une interview réalisée par Edwy Plenel (Médiapart) pendant la campagne de la présidentielle.

Cognac: le tableau se noircit à Félix-Gaillard

- Le collègue fait l'objet d'une enquête administrative
- Sur sa gestion et son mode de fonctionnement
- Une procédure qui sème un peu plus le trouble à l'heure où il lutte contre une nouvelle suppression de classe.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

On n'avait pas besoin de ça», lâche dépitée une enseignante. D'une enquête administrative, procédure que le recteur vient de diligenter au collège Félix-Gaillard. Deux inspecteurs de l'autorité académique sont attendus la semaine prochaine pour mener des investigations et auditions sur le mode de fonctionnement de l'établissement et sa gestion. Le personnel enseignant a été avisé de cette enquête, non du mo-



Déjà plombé par des problèmes d'effectif et de fermeture de classe, le collège Félix-Gaillard doit désormais encasser une procédure qui risque de ternir encore son image.

Photo G. B.

tif. Comme les agents administratifs, mais pas les parents en revanche, même si l'information s'est vite propagée dans leurs rangs à «l'étonnement» de la principale Florence Mérour. Laquelle tient, dans un premier temps, «à ne pas voir ça s'étaler sur la place publique», soucieuse «de ne pas les affoler.» Comme de désamorcer l'effet forcément négatif sur l'image du collège de cette enquête «fréquente dans nombre d'établissements, y compris en Charente», balaie-t-elle, avant de clore le chapitre. «Je ne veux pas communiquer plus. J'ai confiance en l'institu-

tion. Voyez avec ma hiérarchie.» Un rectorat pas plus enclin à s'étendre sur le sujet et le motif de cette procédure. Une procédure pas si fréquente et révélatrice, selon un professeur souhaitant conserver l'anonymat, d'un vrai malaise au sein du collège entre la direction et une partie du personnel enseignant: «Quand il y a enquête, c'est qu'il y a des problèmes, des dysfonctionnements importants qui ne sont plus gérables, c'est le cas», assure-t-il. «Une collègue a déjà donné sa démission, deux autres enseignants l'envisageraient, ça veut dire quelque chose.»

Un syndicat dans le flou

Signe supplémentaire du malaise ambiant, un parent d'élève est monté au créneau, par mail adressé à la rédaction de CL. Lui dénonce une cabale ourdie par des professeurs à l'encontre de Florence Mérour, dont l'objectif est «de la mettre à l'écart [...] avec la bénédiction de la directrice d'académie M^{me} Hébrard», s'insurge-t-il, révolté «de ces magouilles honteuses et indignes de la fonction publique.» Parent contre prof, prof contre direction et au milieu, un représentant du syndicat majoritaire

administratifs et surtout du suivi des stagiaires», soulignent Jean-Christophe Lamarque, représentant FO et David Frey, représentant CGT Educ'action. Et de s'inquiéter de voir la situation du lycée «se dégrader d'année en années», dénonçant «une décision une fois de plus purement comptable et aveuglément arbitraire, qui détériore la qualité de notre travail, et conduit à réduire l'accompagnement des élèves et à surcharger nos collègues de son travail.»

Inquiétude au lycée Delage

Courrier au recteur de l'académie pour le faire revenir sur sa décision, demande d'audience au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Au lycée professionnel Louis-Delage à Cognac, on monte aussi au créneau après l'annonce de la suppression d'un demi-poste d'adjoint au chef des travaux, la semaine dernière. «Un demi-poste qui a une importance dans notre petite structure, car il permet de décharger le chef des travaux de tous les documents

Le chiffre

55 bougies. C'est ce qu'il y aura sur le gâteau d'anniversaire de Verallia le 9 juin. L'entreprise fête l'événement en plantant notamment un arbre sur son site de Cognac.

Rencontre Teddy Costa, c'est déjà complet



C'était l'un des objectifs de Blues Passions à l'inauguration de ses nouveaux locaux: «Rapprocher la musique au plus près des Cognaçais en proposant des rencontres régulières avec des professionnels du monde de la musique». La première aura lieu jeudi prochain. Mais pour ceux qui n'ont pas réservé leur place, pas la peine de se précipiter sur internet: c'est déjà complet. «L'ensemble des places des trois créneaux possibles [matin, après-midi et soirée, NDLR] a été pris d'assaut», observe l'équipe du festival qui propose volontairement une jauge réduite, limitée à douze personnes pour créer une ambiance intimiste. Pour cette première session gratuite, Teddy Costa (Repro CL), ambassadeur de l'harmonica, partagera sa passion pour l'instrument et ses multiples secrets, alternant concert et conseils pour manier le fameux «ruine-babines». Le prochain rendez-vous aura lieu jeudi 14 juin. Michel Rolland, le directeur de Blues Passions, parlera de son coup de cœur de l'édition 2018, Jacob Banks, programmé le jeudi 5 juillet.

(1) Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges, majoritaire au sein de l'établissement.

” La phrase

*Pourquoi autant d'électeurs
continuent-ils à voter
pour les extrêmes?*

Dominique SOUCHAUD,
maire de Saint-Sulpice-de-Cognac

a répondu mardi à la commission des conflits de La République en marche qui a décidé de l'exclure du parti (lire notre édition du 12 mai) pour avoir pris la procuration de la frontiste Isabelle Lassalle lors d'un conseil communautaire. «Par cette procuration, j'ai accepté de représenter une partie des électeurs qui adhèrent à un parti qui n'est pas le mien», a-t-il de nouveau indiqué dans le courrier qu'il a envoyé. «Sur la forme, je reste persuadé que cet événement n'est qu'une tempête dans un verre d'eau. Cela m'a d'ailleurs valu une insulte publique du maire de Cognac qui m'a nommé "Le zozo"», écrit-il, avant de conclure: «Je n'ai aucune amertume, sauf peut-être celle de m'être trompé quant à l'ouverture d'esprit du parti LREM.»

Le Texte Libre compte sur un Zeste des lecteurs

La librairie indépendante de Cognac lance une opération de financement participatif. Pour conclure sa phase de travaux.



Martine Plainfossé, secrétaire de l'association, commence à voir le bout du chantier.

Photo J. P.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

La campagne est lancée depuis hier. Sur la plateforme internet Zeste (1), Le Texte Libre, la librairie indépendante de la rue Henri-Fichon à Cognac, espère récolter 5.000 euros. 3.000, tout au moins, pour mener à terme le chantier qu'elle a engagé en début d'année. Des travaux d'agrandissement dont le montant global s'élève à 107.000 euros.

Pour les mener, l'association qui fêtera ses 40 ans l'an prochain a obtenu diverses aides: de la Région, de la direction régionale des Affaires culturelles (Drac), du Centre national du livre, de l'Association développement de la librairie de création (Adelc)... Elle est aussi allée puiser dans ses maigres réserves. Elle se tourne maintenant vers ses clients... Pas il-

logique pour une librairie dont «la vocation est de fédérer», estime Martine Plainfossé, la secrétaire. Ce chantier d'agrandissement, l'association, propriétaire du bâtiment, souhaitait l'engager depuis plusieurs années. Il a démarré avec un an de retard et devrait arriver à son terme début juillet.

«Nous avons 80 m² au rez-de-chaussée. Et à peu près autant au premier étage, qui n'étaient jusqu'à pas utilisés. Il fallait tout refaire. C'était dans un état épouvantable et il était urgent d'intervenir.»

Besoin d'ameublement

L'espace va permettre d'organiser des ateliers, des rencontres avec les auteurs... D'avoir un vrai lieu pour recevoir public et lecteurs. Sa création libère aussi un peu d'espace au rez-de-chaussée pour agrandir quelques rayons, comme

le «pratique». «On souhaite aussi développer la BD et les mangas. Pour cela, il nous faut des meubles appropriés et nous devons revoir l'aménagement de la boutique», indique encore Martine Plainfossé. Le rayon «jeunesse» devrait également faire peau neuve. «On veut vraiment réaffirmer notre identité jeunesse sur la place de Cognac.»

La campagne de financement participatif concerne surtout l'ameublement. Elle va durer 45 jours. Et si l'association atteint les 5.000 euros, elle organisera une belle opération d'inauguration au mois d'octobre, avec trois samedis d'animations. En échange des dons, Le Texte Libre offrira des sacs, des livres... Et aux plus généreux, des rendez-vous pour découvrir l'envers d'une librairie.

(1) www.zeste.coop



Salles-d'Angles Une dizaine de caravanes s'installent

Après Gimeux lundi dernier, c'est à Salles-d'Angles qu'une dizaine de caravanes se sont installées hier. La municipalité a donné son accord pour qu'elles prennent place sur un terrain

communal. Les gendarmes ont procédé à un contrôle dans l'après-midi.

À Gimeux, les quatre cents pèlerins évangélistes, qui sont arrivés de Chinon, doivent repartir ce lundi.

Les grands travaux d'aménagement se poursuivent à Saint-Preuil

Le conseil municipal a fait le point sur la deuxième tranche du chantier. Une place de la Mairie new-look se profile pour cet été.

La maire de Saint-Preuil Marie-Jeanne Vian et les élus se sont retrouvés autour de la table lors du dernier conseil municipal. Le premier sujet abordé était le plus visible dans le bourg: le point sur la deuxième tranche des travaux d'aménagement qui a commencé le 14 mai.

Le chantier concerne un parking arboré et fleuri qui sera aménagé dans le pré jouxtant la salle des fêtes, ainsi que l'aménagement de la place devant la mairie, qui comprendra un plateau surélevé afin de faire ralentir les véhicules. La restructuration de la cour de l'ancienne école et la mise aux normes de l'accès à la salle des fêtes seront réalisées conjointement.

Une nouvelle association locale

Parmi les autres points qui composaient l'ordre du jour, les élus ont planché sur la démolition du garage avec enlèvement des tuiles par un artisan, l'emplacement de la future boîte aux lettres, le démontage et le déplacement des panneaux d'information.

L'avenant à la convention avec la mairie de Segonzac, concernant la scolarisation des douze enfants de la commune dans l'école publique, a été signé.

L'ensemble du conseil autorise la maire à signer la convention des secrétaires de mairie itinérantes, avec le centre de gestion. La mo-



L'aménagement de la place devant la mairie comprendra un plateau surélevé afin de faire ralentir les véhicules.

Photo CL

dification des statuts du syndicat de la fourrière est votée. Le centre de formation des métiers de la Charente se voit accorder une subvention de 121 euros.

Une nouvelle association locale voit le jour. Il s'agit de «Saint-Preuil VTT», qui se voit doter de 150 euros et donne déjà rendez-vous au 1^{er} juillet pour sa première manifestation, en partenariat avec le comité des fêtes.

Après la réception d'un nouveau devis, le remplacement de la chaudière est également prévu.

Les élus s'interrogent toujours

concernant le retour du transfert de charges lié à la compétence voirie. Une réunion, proposée par «Charente Numérique», est prévue prochainement et abordera l'arrivée de la fibre.

Enfin, côté animations, le dimanche 5 août à 17 heures sur la place de l'église, l'espace découverte en pays du Cognac présentera la Guinguette buissonnière pour animer le spectacle «*Le sentier magique*», dans le cadre des rendez-vous du patrimoine.

Michel SCHAFFTER

Tournoi de football des 7/8 ans



Ce dimanche, sous la houlette de son président, Fabrice Arneau, et du responsable de l'école de foot, Christophe Nieborak, l'association «Sport et loisirs de Chateaubernard» recevait 120 enfants de 7 et 8 ans, venus de 16 clubs de la région, pour le tournoi 2018 des U8/U9. Toute la journée, les jeunes footballeurs se sont départagés au cours de matches qui ont vu se qualifier pour la finale les équipes des Chamois niortais et de Jarnac. A l'issue d'une finale apremement disputée, c'est Jarnac qui l'a emporté par 1 but à 0.

Afin de souligner son importance, c'est le trophée du fair-play qui a été remis en premier à l'équipe de Brizambourg-Ecoyeux, tandis que les 5 filles participantes étaient également mises à l'honneur. Et s'il y avait eu un prix du club le plus éloigné, il serait revenu à Chamberet, en Corrèze, fidèle de ce tournoi depuis plusieurs années. En clôture de la journée, tous les enfants se sont élancés sur une ligne pour une course aux bonbons qui a mis à rude épreuve les jambes déjà bien fatiguées par cette journée de compétition.

Les géants du numérique ont joué le jeu

Emmanuel Macron a réclamé hier à une soixantaine de dirigeants et acteurs de la high-tech mondiale invités à l'Élysée, dont Mark Zuckerberg (Facebook), de s'engager en faveur des «biens communs» comme la situation sociale, le changement climatique et la lutte contre les inégalités. Plusieurs groupes ont d'ailleurs annoncé des décisions, dont les groupes Uber et Deliveroo, qui vont offrir à leurs chauffeurs et coursiers en Europe une protection sociale privée, et IBM, qui va embaucher 1.400 personnes en France.

Hier avant un déjeuner, Emmanuel Macron a également assuré qu'il aborderait les questions de fiscalité, sur lesquelles la France est en pointe à Bruxelles pour demander davantage de taxes sur les géants du numérique. Paris est aussi en procès avec Google pour un redressement fiscal de plus d'un milliard d'euros. La plupart des invités doivent se retrouver aujourd'hui à VivaTech à la Porte de Versailles, un rassemblement international où sont attendues des milliers de startups et près de 80.000 visiteurs.



Invités à l'Élysée, plusieurs grands groupes ont annoncé hier des mesures de protection sociale, d'éducation ou d'investissements.

Données personnelles: nouvelles règles demain

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entre en vigueur demain. Commerces en ligne, banques ou autres organismes publics devront s'y plier sous peine de lourdes amendes, au même titre que les grandes plateformes comme Facebook, Google ou Twitter, pour qui ces données constituent une mine d'or, exploitée notamment pour du ciblage publicitaire.

«Ce sont vos données, prenez le contrôle», exhorte la Commission européenne dans un «guide du citoyen» listant les avancées du RGPD contre les fraudes, les vols ou l'utilisation non consentie de données, au cœur des récentes révélations sur la société Cambridge Analytica. La controverse sur l'exploitation des infor-

■ La nouvelle loi européenne sur les données personnelles s'apprête à entrer en vigueur ■ Un arsenal de nouvelles règles pour «prendre le contrôle» face aux dangers de l'ère numérique.

mations de dizaines de millions d'utilisateurs de Facebook par cette société britannique, impliquée dans la campagne présidentielle de Donald Trump, est une aubaine pour les autorités européennes.

«Si j'avais voulu faire une campagne efficace sur ce qu'est le RGPD, et pourquoi nous le faisons, je n'aurais jamais fait aussi bien que Facebook», ironise la commis-

saire européenne à la Justice, Vera Jourova. Le scandale a montré «que nous vivons vraiment dans une sorte de jungle où nous nous perdons nous-mêmes», estime la commissaire, satisfaite de voir la démarche régulatrice de l'Europe faire des émules même aux États-Unis, et convaincue que l'Union européenne est en train de bâtir des standards internationaux.

«La confiance est un impératif, elle met des années à se construire, mais seulement quelques secondes à être perdue: c'est triste, mais les géants numériques ont appris brutalement la leçon», a récemment souligné de son côté l'eurodéputée Viviane Reding (PPE, droite).

Les 28 pas tous prêts

Les règles applicables à compter de demain ont été adoptées en 2016, mais avec une période de deux ans de préparation laissée aux États membres et aux entreprises (lire ci-dessous). Mais ces nouvelles contraintes profiteront in fine aux acteurs économiques, plaident les autorités européennes, en rétablissant la confiance des consommateurs

»
Nous vivons dans une sorte de jungle où nous nous perdons nous-mêmes.

et en mettant fin à la mosaïque des législations nationales. Les 28 ne seront toutefois pas encore tous prêts demain, malgré les deux ans dont ils disposaient. Selon les services de la Commission, il est acquis qu'au moins huit pays n'auront pas encore adapté leur législation. Du côté des entreprises, les plateformes comme Facebook, WhatsApp ou Twitter ont commencé ces dernières semaines à modifier leurs conditions d'utilisation. Pour les PME, le nouveau règlement européen semble créer plus d'inquiétudes. En Allemagne, la Chambre de commerce et d'industrie s'est ainsi inquiétée qu'une «bureaucratie excessive» doublée de menaces de sanctions «ne soulèvent des réactions de défiance» auprès de ces petites structures.

La palme du piratage pour Yahoo

La cyberattaque la plus importante de l'histoire a touché Yahoo en 2013, dont l'ensemble des 3 milliards de comptes utilisateurs ont été affectés. Révélé en décembre 2016, le piratage, d'abord estimé à un milliard de comptes, a été revu à la hausse en 2017. Mais il ne concerne pas les mots de passe et les coordonnées bancaires, a assuré le groupe. L'affaire avait failli remettre en question le rachat de Yahoo par le géant des télécoms Verizon, qui a obtenu de payer moins cher. Un véritable empilement de catastrophes pour Yahoo, désormais Alibaba, qui avait déjà dévoilé en septembre 2016 une attaque sur 500 millions de comptes utilisateurs subie en 2014, une dissimulation de plusieurs mois qui lui a valu une amende de 35M\$.

Droits pour les citoyens, obligations pour les sociétés

Droits renforcés pour les citoyens

Beaucoup étaient déjà garantis par diverses législations nationales:

- **Le droit à être informé.** Si un internaute met à disposition une partie de ses données personnelles, il doit désormais savoir à quoi elles serviront, combien de temps elles seront conservées et si elles quitteront l'UE. Les particuliers devront être prévenus en cas d'accès non autorisé à leurs données.
- **Le droit d'accéder à ses données, à les corriger et les supprimer.** L'utilisateur doit pouvoir demander facilement une copie de ses données perso. En cas d'erreur, l'organisme ou l'entreprise doit rectifier dans les plus brefs délais les informations détenues en cas de demande. Il est également possible de demander la suppression des données.
- **Le droit à l'oubli.** Déjà connu des internautes, ce droit permet le déréférencement, c'est-à-dire le fait de ne plus voir apparaître des liens lors

d'une recherche de contenus portant préjudice à une personne.

- **Le droit de transférer ses données.** Changer de fournisseur d'adresse électronique sans perdre son courriel passé est normalement possible avec le principe de «portabilité des données». Mais cela peut également concerner le fournisseur d'électricité ou une banque par exemple.
- **Le droit d'intervenir dans un système automatisé.** Si les algorithmes jouent un rôle de plus en plus important dans les processus de décision, par exemple pour l'accès aux universités, une possibilité de contestation et de demande d'intervention humaine doit être offerte.
- **Une possibilité de recours.** En cas de non-respect de ces droits, recours possible auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) de chaque pays d'Europe, qui se chargera alors de transmettre à la Cnil du pays de résidence de l'entreprise ou de l'organisme concerné. La décision finale sera

prise par le «G28», le regroupement des Cnil européennes.

- **La protection des enfants.** L'accord explicite nécessaire pour toute utilisation de données est particulièrement renforcé pour les enfants, dont le consentement devra être donné par les parents jusqu'à un âge de 13 à 16 ans (les États membres disposent d'une marge).

Nouvelles règles pour les entreprises

Les entreprises ne sont pas toutes concernées au même niveau, selon le type de données qu'elles collectent, l'usage qu'elles en font ou, tout simplement, leur taille. Pour l'essentiel des petites et moyennes sociétés, il s'agit avant tout de protéger leur fichier clients ou fournisseurs, des «règles de bon sens», comme l'a répété la Cnil, plus que des obligations lourdes. Le RGPD concerne en revanche toutes les entreprises travaillant dans un ou plusieurs pays euro-

péens, qu'elles soient européennes ou non.

- **Limiter «la quantité de données traitées dès le départ».** Cela implique pour les entreprises de bien déterminer les données dont elles ont réellement besoin, et comment les protéger. Elles devront les mettre à jour régulièrement, mais aussi informer les clients ou sous-traitants des données récoltées et dans quel but, ainsi que de tous les outils nécessaires à la garantie de leurs droits.
- **Protéger les données sensibles.** Les entreprises devront aussi définir qui a la charge des fichiers de données et définir qui y a accès en leur sein; et il leur faudra mettre en place toutes les mesures nécessaires de protection, en particulier des données sensibles.
- **De lourdes amendes.** Les entreprises s'exposeront à des sanctions si elles ne respectent pas ces règles: jusqu'à 20M€ ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial, le plafond le plus élevé étant retenu.

SNCF: forts dans les urnes, moins sur le terrain

95% des cheminots ayant participé à la « vot'action » syndicale ont dit non à la réforme arrivée au Sénat. Mais dans les gares, le taux de grévistes était à son plus bas niveau hier.

Organisée du 14 au 22 mai, la « vot'action » syndicale organisée sur la réforme ferroviaire a enregistré un taux de participation « exceptionnel » de 61,15%, avec 91.068 cheminots (sur près de 147.000) qui ont pris part au vote dans les « 564 urnes déployées dans les pays », a annoncé à la presse Laurent Brun, secrétaire général de la CGT Cheminots, appelant le gouvernement « à écouter les cheminots » et exigeant de « véritables négociations ».

Les syndicats CGT, Unsa, SUD-Rail et CFDT ont adopté hier « une position commune sur les demandes » qu'ils présenteront à tour de rôle à Edouard Philippe demain, ont-ils indiqué dans un communiqué unitaire. « On ne fait pas une réforme contre l'avis des principaux experts en la matière et de ceux qui vont devoir la mettre en œuvre au travers de leur travail », a insisté Laurent Brun, relevant une « très forte participation de l'encadrement » - traditionnellement peu gréviste.

Fort du score de la « vot'action », SUD-Rail a demandé au patron de la SNCF, Guillaume Pepy, « de présenter sa démission au gouverne-

ment avant la fin de la semaine », a déclaré son porte-parole Erik Meyer. Cette consultation a été qualifiée de « pétition » par le gouvernement et la direction de la SNCF. Elle s'est déroulée « en dehors de tout cadre légal », sans isolements, ni huissiers, a commenté la direction de la SNCF.

« Des modifications substantielles » au Sénat

Les quatre syndicats souhaitent également un allongement du calendrier des négociations de la convention collective nationale du transport ferroviaire, qui doit être bouclée avant la fin des embau-



Plus de 91.000 cheminots sur près de 147.000 ont pris part au vote. Une consultation sans cadre légal, qualifiée de « pétition » par le gouvernement. Photo archives AFP

ches au statut de cheminot à la SNCF, le 1^{er} janvier 2020. Adoptée hier par la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable du Sénat, la réforme a reçu « des modifications substantielles », en particulier en renforçant les garanties offertes aux salariés en cas de transfert chez de nouveaux opérateurs dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, a indiqué la commis-

sion. Il est aussi prévu, pendant une période déterminée, que les salariés réembauchés au sein de la SNCF bénéficient à nouveau du statut de cheminot. Concernant les transferts, « on n'est toujours pas à l'objectif, on ne peut pas se satisfaire » de ce texte, même si « la priorité est donnée au volontariat », a dit Sébastien Mariani, secrétaire général adjoint de la CFDT Cheminots. Et le retour des salariés au sein de la SNCF en « réintégrant le statut » de cheminot doit pouvoir se faire « à tout moment », a-t-il ajouté. Le texte arrivera en séance publique au Sénat mardi avant un vote solennel le 5 juin. Ces annonces ont coïncidé avec le 21^e jour de grève de la mobilisation par épisode. Le taux de grévistes a chuté hier à 14,22 %, son plus bas niveau en semaine depuis le début du conflit, selon les chiffres de la direction. Et celui des conducteurs en grève (49,2 %) est passé pour la première fois sous les 50 %.

Les Français plus favorables aux fonctionnaires qu'aux cheminots

Les Français sont plus favorables aux mobilisations des fonctionnaires (47% pour, 34% contre) qu'à celles des cheminots (36% pour, 48% contre), avec une différence de 11 points en faveur des agents de la fonction publique, selon une étude Elabe pour BFMTV publiée hier.

Logiquement, une majorité des personnes interrogées (55%) considère que le gouvernement doit aller au bout de sa réforme ferroviaire, sans la modifier. À l'inverse, sur la fonction publique, 57% souhaitent que le gouvernement « modifie sa réforme en tenant compte des contestations ».

PRESTATIONS SOCIALES

Le gouvernement essaie d'éteindre la polémique

Le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin a assuré hier qu'il ne voulait pas « toucher » aux aides sociales, donnant sa préférence à la réduction des aides aux entreprises pour réduire la dépense publique. « Il n'y aura pas de remise en cause des aides sociales », a insisté le ministre de la Santé, Agnès Buzyn, à l'Assemblée nationale. Dimanche, Bruno Le Maire avait évoqué une réduction des aides sociales à l'emploi dans l'objectif de baisser les déficits publics, à condition qu'il y ait suffisamment de créations d'emplois dans le privé. Le quotidien Le Monde avait révélé samedi l'existence d'un document de la direction du Budget, intitulé « Transformer les prestations sociales », qui estime que les aides sociales constituent « un poids croissant » pour les finances publiques.

FRAUDE FISCALE

Un rapport propose de déverrouiller le « verrou de Bercy »

La mission parlementaire chargée de réfléchir à l'avenir du « verrou de Bercy », qui encadre la poursuite pénale des fraudeurs, propose dans un rapport - adopté à l'unanimité hier soir par les commissions des Lois et des Finances - d'associer le parquet à l'administration fiscale pour « rendre plus transparente » la sélection des dossiers portés devant le juge. Actuellement, seul le fisc peut engager les poursuites pénales, sauf pour les cas de blanchiment de fraude fiscale. L'administration est toutefois tenue de suivre l'avis d'une autorité indépendante, la commission des infractions fiscales (CIF), composée de magistrats et de conseillers d'État.

Cumul emploi-chômage: les règles pourraient changer

Travailler un peu et recevoir une allocation chômage? Une possibilité ouverte pour inciter à la reprise d'activité que le gouvernement n'exclut pas de retoucher. Le projet de loi « avenir professionnel », qui arrive au Parlement, réforme notamment l'assurance chômage. Dans un de ses articles, il prévoit que le gouvernement puisse changer, par décret, les règles du « cumul emploi-chômage » concernant les chômeurs exerçant une activité réduite.

Jamais évoquée par l'exécutif avec les partenaires sociaux ni dans le programme du candidat Macron, cette idée sortie à la dernière minute a hérisé les syndicats. Fin avril, la CFDT a demandé son retrait car, pour elle, « dans un marché du travail encore fragile », le dispositif permet « d'occuper un emploi, même peu rémunéré, plutôt que de rester au chômage ». Depuis la crise de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi en activité a doublé.

790.000 personnes concernées chaque mois

Selon les chiffres de l'Unédic, qui gère le régime d'assurance chômage, au troisième trimestre 2017, 1,59 million de demandeurs d'emploi indemnisables travaillaient en moyenne chaque mois, parmi



Les assistantes maternelles sont particulièrement concernées. Photo AFP

lesquels 790.000 touchaient effectivement une indemnisation. Il s'agissait par exemple d'intérimaires ou d'assistantes maternelles, sachant que la situation touche surtout des femmes et des seniors. Sur le fond, cette possibilité de cumuler divise. Tremplin pour sortir du chômage ou subvention à un travail précaire grandissant, grevant les finances de l'assurance chômage au profit de certaines entreprises? Plusieurs études compilées par Pôle emploi en 2016 relevaient en tout cas que ce dispositif « constitue un moyen de subvenir à leurs besoins primaires ».

À l'occasion de la dernière convention d'assurance chômage con-

Légère hausse du chômage

Après une forte baisse fin 2017, le taux de chômage est reparti à la hausse (+0,2 point) au 1^{er} trimestre, pour s'établir à 9,2 % en France entière, selon l'Insee. Sur un an, le taux de chômage, mesuré par l'Insee selon les normes du Bureau international du travail (BIT), reste en baisse de 0,4 point. Au total, l'Insee a comptabilisé 2,75 millions de chômeurs en moyenne au 1^{er} trimestre.

clue au printemps 2017 et entrée en vigueur à l'automne, les partenaires sociaux ont revu les règles de calcul pour gommer certains effets d'aubaine. Par exemple, lorsqu'un enchaînement des contrats de moins d'une semaine pouvait avoir un revenu supérieur à celui d'un travailleur sur des contrats d'une durée plus longue. La dernière mouture du projet de loi a été modifiée après l'avis du Conseil d'État. La possibilité d'intervenir par un décret sera possible entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020. Au préalable, syndicats et patronat devront avoir fait le bilan de cette mesure, et négocié de nouvelles règles le cas échéant.

Le chiffre 436.000

436.000 lycéens de Terminale ou étudiants en réorientation, soit plus de la moitié des 810.000 jeunes inscrits sur la nouvelle plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup, avaient reçu mercredi au moins une réponse positive à leurs vœux. Quelque 350.000 candidats sont en revanche sur liste d'attente et doivent attendre que des places se libèrent. La plateforme Parcoursup est réactualisée chaque matin pour prendre en compte les évolutions des listes d'attente. Avec pas mal de stress à la clé.

UNION EUROPÉENNE

Déficit: la France voit le bout du tunnel

La Commission européenne a proposé hier de clore la procédure pour déficit excessif ouverte contre la France en 2009 à la faveur de performances budgétaires enfin dans les clous européens, une décision opportune pour la crédibilité à Bruxelles du président Emmanuel Macron. « C'est un moment important pour la France, la fin de neuf années de procédure longue, pénible, et d'efforts budgétaires parfois douloureux mais nécessaires », a commenté le commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici. Cette proposition devra encore être formellement entérinée par les ministres des Finances de l'UE avant une sortie effective en juillet. Après 2,6% du PIB en 2017, le déficit public français atteindra 2,3% en 2018, puis 2,8% en 2019, estime la Commission dans ses prévisions économiques. Soit trois exercices sous la fameuse « barre des 3% » du PIB.

ÉTAT D'UROENCE

Un restaurant halal fait condamner l'État

L'État a été condamné à verser 10.000 euros à un restaurateur halal du Val-d'Oise. Une semaine après les attentats du 13 novembre 2015, le 21 novembre vers 20h30, des policiers lourdement armés avaient fait irruption dans un « grill ». Ils avaient fracturé des portes menant au sous-sol, alors même que le propriétaire du restaurant leur avait proposé d'ouvrir avec sa clé, relève le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. La police était repartie sans avoir rien trouvé.

BAS-RHIN

Ricoh supprime 248 postes

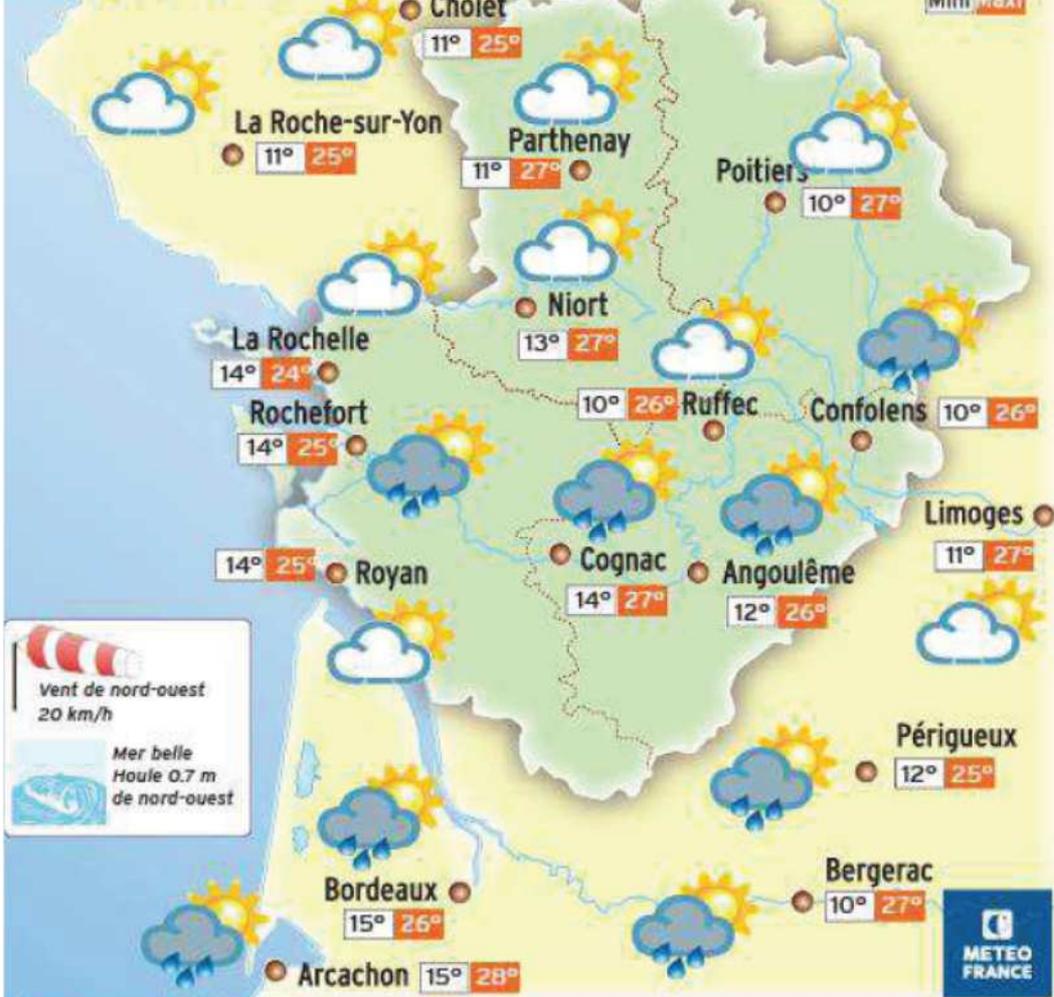
La société Ricoh Industrie France, branche du groupe japonais Ricoh spécialisée dans l'impression, a annoncé hier la suppression de 248 postes d'ici à fin 2018 sur son site unique de Wettolsheim qui compte actuellement 950 employés, dont une centaine d'intérimaires.

DIPLOMATIE

10% de fonctionnaires en moins à l'étranger

Le gouvernement a l'intention de baisser de 10 % les effectifs des fonctionnaires à l'étranger, dans le cadre des efforts pour réduire la dépense publique, a affirmé hier le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin. « C'est la plus grande économie que le Quai d'Orsay et les autres services qui concourent, me semble-t-il, à l'action extérieure de la France, auront à apporter », a-t-il indiqué, sans dire à quel horizon cette réduction serait effectuée. Il en revanche précisé que cette baisse ne concernait pas les personnels éducatifs de l'AEFE, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE), qui ferait l'objet d'une autre réforme. Fin 2017, le gouvernement avait déjà annulé 33M€ de crédits qui étaient destinés à l'AEFE.

Cet après-midi



Averses possibles
 Ciel changeant alternant éclaircies et passages nuageux, des averses sont possibles par endroit. Vent variable et faible, s'établissant au Nord-Ouest modéré sur la côte.

Day	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Vendredi	15°/26°	15°/29°	13°/29°	13°/28°
Samedi	16°/25°	16°/28°	15°/28°	15°/27°
Dimanche	16°/26°	16°/28°	15°/28°	15°/27°
Lundi	16°/23°	16°/25°	15°/25°	16°/25°
Mardi	16°/22°	16°/24°	15°/24°	15°/24°
Mercredi	15°/22°	15°/24°	14°/24°	14°/23°

Sur Internet, la peur grandissante d'être fliqué

DONNÉES PERSONNELLES Alors que le nouveau règlement RGPD entre en vigueur demain, un sondage révèle qu'une majorité de Français ont le sentiment de ne pas être assez protégés

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Hasard - ou pas - de l'agenda présidentiel, c'est sur le peron élyséen que paraît hier Mark Zuckerberg, au lendemain même d'un nouvel exercice de contrition et d'excuses devant le parlement européen. Invité à penser la « start-up nation » à la française rêvée par Emmanuel Macron, le jeune milliardaire reste ainsi soupçonné d'avoir laissé fuiter les données de 87 millions d'utilisateurs lors de la présidentielle américaine. Il verra demain d'ailleurs une seconde lame raser de près son réseau social que certains jugent trop influent pour être honnête.

Visant également, et parmi tant d'autres, Google, Uber, Apple, Spotify ou Twitter, le fameux Règlement général pour la protection des données (RGPD) est attendu comme l'indispensable garde-fou européen en la matière. Jusqu'à présent péniblement régi par l'anachronique loi Informatique et Libertés votée il y a tout juste quarante ans, c'est peu dire qu'Internet prend parfois des allures de passoire. « Désormais, on devra très clairement vous dire pourquoi l'on collecte vos données », prévient la Cnil (1). « Mais aussi qui va en être destinataire et combien de temps elles seront conservées. » Et s'il est une autre mesure qui ne plaît pas aux colosses du numérique, c'est bien la possibilité de profiter de la « portabilité » pour changer de service plus facilement. Lassé de Gmail ou de Yahoo, libre à vous de transférer illico toutes vos données chez un concurrent, par exemple chez le Français laposte.net. Idem avec vos photos sur Instagram, un historique d'achats chez Amazon ou les données d'une carte de fidélité de votre ex-supermarché préféré.

Photos, vidéos, courriels...

Relancés depuis quelques semaines - et à chacune de leur connexion - pour signer les « nouvelles conditions générales d'utilisation » en choisissant au passage le degré de protection (reconnaissance faciale sur les photos publiées, situation amoureuse, etc.), les 65 millions d'utilisateurs hexagonaux de Facebook, Twitter et Instagram n'auront pu ignorer le changement des règles du jeu. Faut-il encore qu'ils les aient toutes comprises. Car à décortiquer le sondage réalisé par BVA pour la presse régionale, le manque de confiance des Français frise la résignation.

Si une majorité d'entre eux (55 %) déclare avoir déjà entendu parler du RGPD, seuls 12 % savent précisément de quoi il en retourne. Une partie

donc loin d'être gagnée, quand la plupart considère peu ou prou les réseaux sociaux et les sites marchands comme une zone de non-droit, à tout le moins manquant de transparence.

Autre enseignement de ce sondage (notre infographie ci-dessous), plus de sept Français sur dix estiment aujourd'hui que la confidentialité de leurs données personnelles n'est pas correctement assurée. Par ordre d'inquiétude et de priorités à corriger, citons ainsi le risque de piratage de leurs données bancaires (71 %), celui des adresses et numéros de téléphone (36 %) ou des documents personnels comme les photos, vidéos et courriels. Principaux accusés selon eux, les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft), puisque moins d'un quart des sondés se disent sereins sur la façon dont ces géants du Web respectent leur intimité.

Des entreprises paniquées

Rapporteur du projet de loi, la députée LREM Paula Forteza en personne s'inquiète que ceux-là ne balayent pourtant cette protection d'un clic. « Il faut parfois presque un master de droit pour les comprendre. »

Dans le camp d'en face, celui des centaines de milliers d'entreprises rattrapées par le RGPD, disons aussi que l'affaire n'a rien d'une partie de plaisir. A fortiori lorsqu'il s'agit parfois d'une épicerie de quartier contrainte de se payer en urgence le renfort d'un informaticien. Loins des

« Le manque de confiance des Français frise la résignation »

poids lourds commerçant les données de leurs clients comme de vulgaires marchandises, beaucoup de PME ont ainsi été prises de panique en découvrant le montant (4 % du chiffre d'affaires) de l'amende encourue.

Plutôt que de sombrer dans un débat manichéen, interrogeons-nous enfin sur le comportement souvent un brin schizophrène de nos millions de contemporains ravis d'inonder la toile de leurs moindres faits et gestes. Victimes plus que consentantes, ceux-là pourront remercier l'Europe de leur offrir un cadre protecteur unique au monde. Et qui le restera, les GAFAM n'ayant point l'intention de courber l'échine en dehors du Vieux continent. Quand bien même 47 % des Français les considèrent plus puissants que leur propre État.

(1) Commission nationale de l'informatique et des libertés.

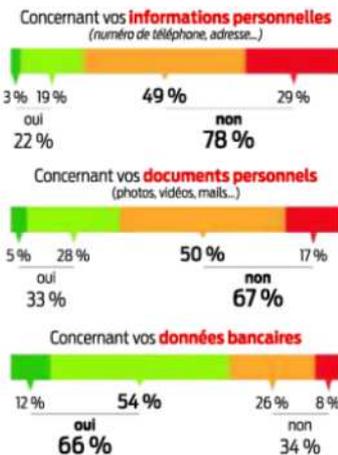


Emmanuel Macron entouré des géants mondiaux de l'informatique, dont Mark Zuckerberg, patron de Facebook (deuxième, à droite), lors du sommet Tech for Good, hier, à l'Élysée. PHOTO AFP

La crainte des piratages

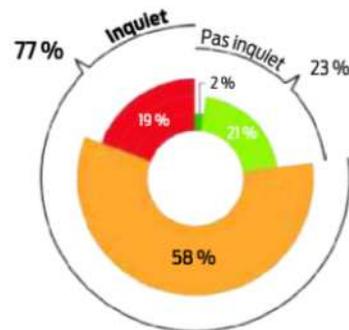
Pensez-vous que la confidentialité de vos données personnelles est correctement assurée sur Internet ?

■ Oui, tout à fait ■ Oui, plutôt
■ Non, plutôt pas ■ Non, pas du tout



Diriez-vous que vous êtes très inquiet, assez inquiet, peu inquiet ou pas du tout inquiet concernant l'utilisation de vos données numériques personnelles par les grandes entreprises d'Internet (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft...)?

■ Pas du tout inquiet ■ Peu inquiet
■ Assez inquiet ■ Très inquiet



Sondage réalisé par BVA pour la Presse régionale © infographie



Le bal des promesses

Simple effet d'annonce ou bien réelle volonté de partager les fruits de l'époustouflante croissance numérique, toujours est-il que les géants du Web ont joué le jeu du sommet Tech for Good. Les patrons y ont multiplié les promesses. À l'image d'Uber, qui va offrir à ses 150 000 chauffeurs et coursiers en Europe (35 000 en France) une assurance sociale, ou d'IBM promettant de créer 1 400 postes dans l'Hexagone en deux ans. Chez Microsoft, notons le recrutement d'une centaine de spécialistes de l'Intelligence artificielle (IA). Booking.com s'engage à promouvoir l'égalité des genres avec des bourses universitaires, tout en soutenant financièrement des start-up engagées dans le tourisme durable. En contentieux avec l'État, Google a promis d'investir 100 millions de dollars dans des projets à but non lucratif en Europe, Afrique et Moyen-Orient. Facebook AI Research a promis de financer 48 bourses et 8 thèses consacrées à l'IA dans 4 universités françaises, soit le double de celles annoncées en janvier 2018. Facebook a aussi doublé le nombre de serveurs qui seront offerts à des instituts de recherche français d'ici 2022.

« L'utilisateur doit aussi bien s'informer »

ENTRETIEN Paula Forteza, député LREM, a été rapporteuse de la loi transposant le règlement européen dans le droit français



Paula Forteza, députée LREM. PHOTO DR

« Sud Ouest » Quelle est la définition de « données personnelles » selon le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ?

Paula Forteza Ce sont toutes les données qui permettent de réidentifier une personne et de dresser son profil. Il y a bien sûr les données classiques telles que le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, mais également la géolocalisation, les photos partagées sur les réseaux sociaux, des commentaires laissés sur des sites... Des données appréhendées quotidiennement et tracées par un certain nombre d'appareils, comme le smartphone ou la montre connectée.

Quels sont les nouveaux droits de l'utilisateur avec ce règlement ? Et a-t-il des devoirs en la matière ?

L'utilisateur a effectivement de nouveaux droits, à commencer par le droit au consentement. Désormais, personne ne peut collecter vos données personnelles sans votre consentement libre et éclairé. C'est l'objet de la série de mails que nous recevons depuis plusieurs semaines de la part des acteurs du numérique qui doivent spécifier quelles données ils collectent et quel usage ils vont en faire. Il y a également le droit à l'oubli et celui à la portabilité, autrement dit au transfert de vos données vers un autre acteur. Par ailleurs, je ne parlerai pas de « devoir » pour l'utilisateur mais de responsabilités, dont celle de s'informer et de bien lire les règlements qui leur sont soumis avant de dire « oui ».

Pourquoi avoir choisi l'âge minimum de 15 ans pour le recueil du consentement ? Comment s'assurer de sa sincérité ?

Nous avons cherché à homogénéiser le RGPD avec d'autres références du droit français, comme l'âge de la majorité sexuelle. Et 15 ans, c'est l'âge d'entrée au lycée. Un âge auquel on a la maturité suffisante pour comprendre l'intérêt de protéger ses données personnelles. Pour ce qui est de s'assurer de la sincérité de l'âge annoncé, les plateformes mettent en place des fonctionnalités. Je cite par exemple Facebook qui conditionne l'ouverture d'un compte à l'accord d'un compte d'un parent proche majeur.

Qui doit se conformer au RGPD ?

Tous les acteurs qui manipulent des données : des plateformes numériques, des entreprises de toutes tailles, l'administration, les associations, les

collectivités territoriales... En cas de manquement, la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a désormais un pouvoir d'enquête et de sanction. Les usagers peuvent par ailleurs mener des actions de groupe, notamment via des associations. La Quadrature du Net a déjà commencé en portant plainte contre des Gafa.

Une soixantaine de sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel sur l'absence de dérogation pour les collectivités territoriales. Celles-ci ont-elles réellement les moyens de se mettre en conformité ?

Les sénateurs souhaitent que les collectivités soient exemptées sur l'ensemble du dispositif et ne soient donc pas soumises aux pénalités qui, pour

une entreprise, peuvent aller jusqu'à 4% de son chiffre d'affaires. Nous avons considéré que les exemptions auraient cassé l'équilibre et mis à mal le levier de dissuasion. Pour autant, la Cnil a d'ores et déjà mis en place des procédures pour accompagner ces collectivités et les PME. Pour commencer, l'attitude sera plus compréhensive que pénalisante.

Le règlement européen ne nécessitera-t-il pas à terme une harmonisation mondiale ?

Ce nouveau règlement contient le principe d'extraterritorialité. Peu importe où est basé le siège d'une entreprise. Elle doit se soumettre au RGPD dès lors qu'elle manie des données d'Européens. Par ricochet, ces grands principes sont diffusés dans le monde entier. Et déjà des pays s'y intéressent de près, même aux États-Unis.

Recueilli par Valérie Deymes

De l'opportunisme à l'arnaque

ENTREPRISES La mise en conformité au Règlement général sur la protection des données génère un business truffé d'arnaques. Des PME en sont victimes

Selon une étude du cabinet Proofpoint, aujourd'hui, une entreprise française sur cinq n'est pas encore en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le marché de l'accompagnement vers la mise en conformité est une aubaine donc pour de nombreux acteurs du secteur de l'informatique qui se sont parfois autoproclamés spécialistes.

Beaucoup d'entreprises de services numériques ont pris des positions sur ce marché qui a vu également fleurir de très nombreux consultants. Certains d'entre eux n'ont ni les compétences ni les formations nécessaires pour prétendre au statut de spécialiste.

D'autres ont purement et simplement surfé sur la « peur de l'amende » pour monter de véritables arnaques, principalement en direction des PME, artisans et commerçants. « Le RGPD est un véritable big bang qui va changer l'attitude des entreprises vis-à-vis des données personnelles, ce

n'est pas seulement une adaptation technique, comme certains le prétendent. La proportion de mauvaises informations à ce sujet est bien supérieure à celle connue lors du passage à l'an 2000 ou à l'euro. Elles ont ouvert la porte à des escrocs », regrette Paul-Olivier Gibert, président de l'Association française des correspondants aux données personnelles (AFCDP).

La Cnil ne « mandate » pas

La Commission nationale de l'informatique et des libertés a tiré le signal d'alarme il y a quelques semaines. Sur Twitter, la Cnil explique ainsi : « Des entreprises peu scrupuleuses vendent une prestation "clé en main" qui vous garantirait la conformité de votre entreprise au RGPD. Leur technique : insister sur les sanctions financières encourues et se présenter comme "mandatés" ou "recommandés" par la Cnil. »

Certains arnaqueurs poussent leurs victimes à appeler par exemple



Paul-Olivier Gibert : « Le RGPD est un véritable big bang pour les entreprises » PHOTO DR

un numéro surtaxé et à fournir des informations qui peuvent préparer une future attaque informatique.

La Cnil rappelle « que la mise en conformité nécessite bien plus qu'un simple envoi d'une documentation, mais un vrai accompagnement par une personne qualifiée pour déterminer les actions à mettre en place et surtout assurer le suivi dans le temps ».

Pascal Rabiller

SNCF : à chacun ses bons chiffres

TRANSPORTS Près de 95 % des cheminots consultés par les syndicats rejettent la réforme que 75 % des Français estiment justifiée

BENOÎT LASSERRE
b.lasserre@sudouest.fr

L'Intersyndicale de la SNCF (CGT, Unsa, SUD-Rail et CFDT) n'a pas manqué de claironner hier matin les résultats de la « vot'action » organisée pendant une grosse semaine auprès des quelque 150 000 cheminots. La victoire des syndicats est en effet nette et sans bavure.

Près de 95 % des votants ont exprimé leur refus de la réforme ferroviaire engagée par le gouvernement. Même Emmanuel Macron, en Conseil des ministres, a reconnu l'importance du score tout en précisant que « ce vote ne dit pas comment sortir de la crise. » Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait vrai pour la CGT et SUD-Rail, qui considèrent que tout est à jeter dans le projet désormais négocié par le Premier ministre en personne.

Reste que si, côté pile, l'Intersyndicale a marqué un point, côté face, la pièce sonne avec moins d'entrain. D'abord parce que, même si beaucoup d'élus locaux aimeraient bénéficier d'une telle participation, la « vot'action » n'a pas fait le plein. 61 % des cheminots ont déposé un bulletin dans les 564 urnes réparties dans le pays.

Ensuite, parce que, contrairement au référendum organisé à Air France par le PDG et qui lui a coûté son fau-



95 % des votants ont exprimé leur refus de la réforme ferroviaire engagée par le gouvernement. ARCHIVES PASCAL PAVANI/AFP

teuil, ce vote, s'il a une signification politique, n'a, aux yeux de la direction, « aucune valeur légale. »

Taux de grévistes en baisse

SUD-Rail n'en a pas moins demandé à Guillaume Pepy de suivre l'exemple de Jean-Marc Janaillac avant la fin de la semaine. « Ce n'est pas une question de personnes, » ont répliqué la CFDT et l'Unsa qui ne se situent pas sur la ligne jusqu'au-boutiste de la CGT et de SUD.

Cette même direction a d'ailleurs d'autres chiffres en main, qui ne sont pas à l'avantage des syndicats. Jamais en effet le taux de grévistes n'avait été aussi bas qu'hier matin en atteignant 14,22 %. Et, pour la première

fois depuis le début du conflit, début avril, le taux de conducteurs en grève est passé sous la barre des 50 %.

À l'inverse, selon un sondage effectué par l'Ifop pour le compte de la SNCF, 75 % des Français estiment que la réforme est justifiée et 58 % considèrent que les cheminots ont trop d'avantages. Bref, chacun des deux camps pourra brandir ses chiffres pour camper sur ses positions, mais jusqu'à quand ?

Les sénateurs entament mardi prochain l'examen de la réforme où ils devraient renforcer les garanties des cheminots transférés à la concurrence. Mais le dernier mot reviendra aux députés, majoritairement macronistes. . .

Budget 2017 : Hollande et Sapin montrés du doigt

COUR DES COMPTES Le déficit de l'État se réduit trop lentement du fait notamment d'un budget 2017 pas toujours sincère adopté sous le quinquennat de François Hollande

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

La Cour des comptes partage le même constat qu'Emmanuel Macron : les comptes publics sont loin d'être assainis même si après dix ans de dérapages, la France s'apprête à sortir de la procédure européenne pour déficit excessif. En 2017, il est enfin passé sous la barre des 3 % du produit intérieur brut, le seuil fixé par Bruxelles. Mais selon le rapport de la juridiction financière dévoilé hier, on ne peut pas encore parler de réduction significative. Le solde budgétaire approche 68 milliards d'euros. Et il n'a régressé que de 1,8 milliard en un an.

Divine surprise

Sans la divine surprise du réveil de la croissance (2,2 % au lieu des 1,5 % prévus), les chiffres auraient eu bien mauvaise mine. En juin 2017, un audit de cette même Cour de comptes, sollicité par le gouvernement, avait accusé en termes choisis François Hollande et son ministre de l'Économie, Michel Sapin, d'avoir caché la poussière sous le tapis. Contestant la sincérité des éléments figurant dans la loi de finances initiales, les magistrats évaluaient alors à quelque 6,4 milliards d'euros les dépenses non prises en compte ou sous-estimées.

L'atterrissage s'annonçait compliqué. La vigueur de la demande intérieure a certes dopé les recettes fiscales. Mais à peine installé, le gouvernement a été contraint à annuler certains engagements et en reprogrammer d'autres. Il a fallu par exemple compenser la surévaluation des impôts acquittés par les rejets fiscaux ou encaisser la sous-budgétisation des montants alloués à diverses prestations (plus d'un mil-



La Cour des comptes a de nouveau déploré l'héritage budgétaire laissé par François Hollande et son ministre de l'Économie, Michel Sapin. ARCHIVES BERTRAND LANGLOIS/AFP

liard occulté pour l'allocation adulte handicapé et la prime d'activité).

Contexte favorable

La paille de fer n'a pas été passée sans douleur, la liste des sacrifices révélant en creux les véritables priorités du président de la République. Les crédits affectés à l'écologie, ceux dédiés à la sécurité et à la justice ont été les plus sévèrement impactés. Il ne faut sans doute pas chercher ailleurs les raisons du conflit l'été dernier entre Emmanuel Macron et le chef d'État-major des armées Pierre de Villiers. L'État a dû renoncer au financement de certains équipements militaires pour faire face à l'explosion du coût des opérations extérieures. Il approchait le niveau record de 1,5 milliard d'euros, alors qu'il n'avait été chiffré

qu'à 500 millions d'euros par les services du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian.

La très relative embellie des comptes publics s'explique aussi par un contexte éminemment favorable. Depuis 2005, les prélèvements de l'Union européenne n'avaient jamais atteint un tel étiage imputable à des crédits exceptionnellement non consommés. Et la France continue à profiter de la faiblesse des taux d'intérêt. Annoncée depuis longtemps mais toujours différée, leur remontée pourrait avoir un effet dévastateur alors que le désendettement du pays n'est toujours pas amorcé.

« Le déficit budgétaire demeure trop élevé pour empêcher la progression du poids de la dette de l'État

dans la richesse nationale », souligne la Cour des comptes. Elle flirte désormais avec les 75 % du produit intérieur brut. L'ardoise s'alourdit au moment où l'État est confronté à la montée de ses dépenses (+ 13 milliards en 2017), notamment du fait des charges de personnel dont la hausse en 2017 équivaut à celles cumulées des six années précédentes.

Si Emmanuel Macron veut tenir le cap qu'il s'est donné : 60 milliards d'économies sur le quinquennat, collectivités locales et Sécurité sociales comprises, la purge pourrait être sévère et les coups de rabot nombreux et douloureux, d'une tout autre ampleur que l'amputation aussi symbolique que maladroite de 5 euros des allocations logement survenue l'été dernier.

Loi sur l'alimentation : les coopératives attentives

ASSEMBLÉE Coop de France Nouvelle-Aquitaine s'inquiète de certains articles de la loi examinée depuis mardi par les députés

Alors que l'examen par l'Assemblée nationale de la loi sur l'alimentation a débuté mardi, Coop de France Nouvelle-Aquitaine ne la quitte pas des yeux, saluant certes l'esprit général mais s'inquiétant de certains articles qu'elle juge à l'encontre de l'esprit coopératif. « Déjà, sur la détermination du prix au producteur, le texte s'est ajusté à la spécificité des coopératives. Car si la loi souhaite que ce prix soit négocié en amont, avec le producteur, dans le système coopératif, il est établi une fois le produit vendu et une fois la répartition du résultat votée en assemblée générale », souligne

le président de Coop de France Nouvelle-Aquitaine, Denis Baro.

En revanche, pour le moment, pas d'ajustement du texte pour les coopératives concernant la durée d'engagement des coopérateurs. « Le fait est que la durée d'engagement dans une coopérative est fixée par les statuts et en fonction aussi des investissements à engager pour les X années à venir. Si nous prévoyons tant d'investissement sur les cinq ans à venir avec 300 adhérents et qu'un an plus tard, 50 décident de partir, le poids de l'investissement pour lequel ils sont engagés sera supporté par les 250 restants... », poursuit le président.

Rappelons que ce syndicat professionnel, premier acteur agricole et agroalimentaire régional compte 270 coopératives, 1 700 Cuma, 150 filiales agricoles, et donc représente 63 000 agriculteurs adhérents, pour un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros.

Le marathon du député

POLITIQUE Thomas Mesnier a présenté son rapport sur l'organisation des soins non-programmés. Ses 19 préconisations sont sur la table de la ministre Agnès Buzyn

BERTRAND RUIZ
b.ruiz@sudouest.fr

Thomas Mesnier enchaîne les rendez-vous. Quelques heures après la présentation de son rapport sur l'organisation de l'offre de soins non-programmés et sa remise à la ministre de la Santé Agnès Buzyn, le député charentais s'est mué en pédagogue patient sur France Inter, TF1 ou France 2... Hier, juste après une interview pour le journal de la mi-journée sur RTL, il achevait son marathon médiatique par une invitation au « Magazine de la santé » sur le plateau de France 5.

L'exercice du service après-vente est tout sauf simple. Il faut résumer en quelques minutes un rapport qui s'appuie sur 19 préconisations bien fouillées. « La problématique de l'offre de soins non-programmés est complexe. Dans la mesure où il s'agit d'un sujet hautement sensible, j'ai commencé par faire attention aux mots que j'utilisais », confie le député angoumois.

Après l'affaire Naomi

Missionné par Agnès Buzyn, Thomas Mesnier planche sur la question depuis le début de l'année. « Les préconisations ne viennent pas de nulle part. Elles sont le fruit de 250 rencontres dans plusieurs villes,



Thomas Mesnier et Agnès Buzyn. PHOTO ARCHIVES ANNELACALUD

partout en France. Je n'oublie pas que les bonnes idées viennent souvent des territoires. Le fait d'être moi-même médecin a-t-il aidé ? Disons qu'avec les professionnels, on savait qu'on n'allait pas se raconter de bêtises.»

Pour faire simple, le rapport Mesnier, dévoilé quelques jours après l'émotion suscitée par l'affaire Naomi, vise à désengorger des urgences saturées de demande de soins qui n'ont rien à voir avec l'urgence vitale. Le rapport estime que 60 % des usa-

gers se rendent aux urgences faute d'une meilleure solution ou de pouvoir entrer en contact avec leur médecin traitant.

Thomas Mesnier propose de clarifier la situation en supprimant tous les numéros d'urgence pour ne retenir que le seul « 15 ». En plus d'ouvrir à des professionnels de santé divers (pharmacien, kinésithérapeute, etc.) la possibilité de pratiquer les premiers soins, Thomas Mesnier incite les médecins généralistes à s'organiser au niveau d'un bassin de vie afin de dédier des demi-journées aux soins non-programmés. Une fois labellisées, ces nouvelles organisations devraient bénéficier d'aides renforcées afin de recruter des assistants administratifs chargés de coordonner les emplois du temps. « Le but, c'est aussi de libérer du temps médical pour les médecins, de les alléger de leurs tâches administratives.»

Le rapport Mesnier sera-t-il, tout ou partie, inscrit dans le marbre de la loi ? « La ministre Agnès Buzyn a commandé d'autres rapports sur des sujets connexes. Mon rapport ne constitue qu'une des pierres de l'édifice. Mais une chose est sûre, nous sommes persuadés que nous devons transformer un système de santé qui s'essouffle. Les enjeux sont importants, il s'agit de changer le quotidien des Français.»

Un rendement cognac difficile à fixer

BNIC Hier, les 14 élus du comité permanent du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) devaient définir l'objectif de production de la récolte 2018. Ce fameux rendement à ne pas dépasser n'a pu être fixé. Les représentants du négoce, dont les affaires n'ont jamais été aussi bonnes, veulent ouvrir en grand les vannes de la production, quand ceux de la viticulture attendent sans doute un geste financier. Les négociations se poursuivent. Le comité permanent se réunira à nouveau le 5 juin. L'an passé, le rendement s'élevait à 12 hectolitres d'alcool pur par hectare. Avec l'épisode de gel d'avril 2017, il n'avait pas été atteint.

Le calendrier en ligne de Calitom en pense-bête



Pour tous ceux qui ne s'y retrouvent plus dans les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en raison des jours fériés, sachez que Calitom propose en ligne un calendrier ville par ville. Il est accessible sur le site www.calitom.com sous l'onglet calendrier de collecte. PHOTO ILLUSTRATION DELPHINE LAMY

Le lycée Louis-Delage veut garder son poste

ÉDUCATION L'annonce de la suppression d'un demi-poste ne passe pas

Après le collège Félix-Gaillard, vent debout après l'annonce de suppression d'une classe, c'est son voisin, le lycée professionnel Louis-Delage, qui monte au créneau face à une décision du rectorat.

La nouvelle est tombée le 10 mai. À compter de la rentrée prochaine, l'établissement devrait se voir amputé d'un demi-poste, celui d'adjoint au Directeur délégué à la formation professionnelle et technique (DDFPT), autrement appelé chef de travaux. « Ce poste a toujours existé. Au départ, c'était un temps complet. Il y a dix ans, c'est devenu un temps partiel et, aujourd'hui, on le supprime », déplorent Jean-Christophe Lamarque (SNETAA/FO) et David Frey (CGT).

Pour le béotien, peu au fait du fonctionnement de l'établissement, les deux syndicalistes précisent toute l'importance de cette fonction : « La personne s'occupe d'organiser les stages des élèves, de préparer et archi-

ver les conventions avec les entreprises. Sur une année, cela en représente environ 400 heures. Elle accompagne aussi les élèves dans la rédaction de leurs CV, dans la recherche des entreprises quand cela est nécessaire. Elle fait régulièrement le point avec les élèves et les professeurs... C'est elle aussi qui rédige les ordres de mission des enseignants sur des formations ou autres. C'est vraiment le lien entre le proviseur et le chef de travaux. »

Un poste essentiel

Autrement dit, pas le temps de s'enrayer lors des 19 h 50 dédiées au poste. Un poste essentiel, selon Jean-Christophe Lamarque et David Frey, dans un établissement « où les élèves ont besoin d'être, sans doute, plus encadrés qu'ailleurs et qui, souvent, ne peuvent compter sur leur entourage ».

À Louis-Delage, on s'interroge sur le pourquoi de cette décision, « alors

que l'établissement ne bouge pas, avec 260 élèves. C'est une opération purement comptable, il leur fallait un poste et ils ne pouvaient pas le prendre du côté des enseignants. » Un coup dur, « déjà que nous n'avons plus de proviseur adjoint depuis quinze ans ».

On s'interroge aussi pour savoir qui pourrait reprendre la charge de travail : « On ne voit pas. Ou alors c'est que le rectorat pense que le proviseur ou le chef de travaux n'ont pas assez de boulot. Ce qui est loin d'être le cas. » On s'interroge enfin sur l'avenir de la collègue, prof d'économie et gestion par ailleurs, qui assurait ce demi-poste. « Il se murmure qu'elle pourrait aller compléter son temps à Angoulême. Aux établissements, bien sûr, de s'arranger sur les horaires », regrettent les syndicalistes.

Des lettres ont été envoyées au rectorat ainsi qu'au Directeur académique des services de l'éducation natio-



David Frey et Jean-Christophe Lamarque. PHOTO D. F.

nale (Dasen) en Charente pour tenter d'avoir des explications, sans réponses pour le moment. « Nous allons demander à rencontrer le Dasen. En tout cas, nous n'allons pas en rester là si rien ne bouge. Nous ne lâcherons pas », affirment Jean-Christophe Lamarque et David Frey. D. F.

Le Texte Libre veut boucler son budget

CHANTIER La librairie associative lance un financement participatif pour abonder la dernière tranche du réaménagement de ses locaux

PHILIPPE MÉNARD

Sous les parquets, la plage ! Le Texte Libre est en train de faire sa révolution. La librairie associative s'offre un vaste réaménagement de ses locaux, rue Henri-Fichon. « On y pensait depuis longtemps, mais notre type d'activité dégage de très faibles marges », observe Martine Plainfossé, la secrétaire de l'association.

Le budget total s'élève à 107 000 €. Le Texte Libre a décroché des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Centre national du livre, de la Direction régionale des affaires culturelles et de l'Adelc, une association d'éditeurs indépendants. Il a aussi « cassé sa tirelire », glisse Martine Plainfossé. Pour aller au bout de sa démarche, l'association a opté pour le financement participatif.

Le mouvement a été lancé hier sur un site Internet spécialisé (1). Le premier objectif est de réunir 3 000 € pour enrichir le rayon BD et mangas, via l'achat de livres et de mobilier. Le deuxième est d'atteindre 5 000 € pour des journées d'animations. L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 5 octobre. Le rayon BD, étendu et étoffé, sera mis en avant le samedi 6 octobre. Ce sera le tour d'un nouvel espace autour de la « vie pratique, le samedi 13 octobre. Puis du rayon jeunesse, une valeur sûre, le samedi 20 octobre.



Martine Plainfossé, secrétaire de la librairie associative, avec l'architecte Frédéric Neyrat, dans l'étage en rénovation. « 50 »

Un bâtiment « dans son jus »

Le chantier a démarré en février, pour se terminer fin juin début juillet. L'immeuble était resté « dans son jus ». Michel et Sophie Adamy avaient ouvert une librairie militante en octobre 1974. La boutique est passée en location-gérance à la Coopérative de l'Âge d'or de fin 1975 à 1978, avant de basculer dans un format associatif le 1er janvier 1979. Le 40e anniversaire sera célébré l'an prochain.

Les 80 m² au rez-de-chaussée seront légèrement reconfigurés, avec deux bureaux pour les libraires inté-

grés à l'ensemble. Le gros changement se situe à l'étage, jusqu'alors difficile d'accès et réservé à des réunions internes. Une salle de 50 m² permettra de donner plus d'ampleur aux ateliers pour les enfants, aux rencontres avec les auteurs, aux opérations menées avec d'autres associations culturelles. L'étage est complété par une salle de réunion et un bureau. « Peut-être, un jour, on y mettra un espace de vente, mais ce n'est pas prévu pour le moment. »

(1) www.zeste.coop

Le cognac ne peut vieillir que sous futaille de bois de chêne...

PRÉCISION Dans notre édition de mardi, nous nous intéressions aux modes de vieillissement du cognac. Nous rappelions que les textes officiels – notamment le cahier des charges modifié de l'appellation d'origine contrôlée cognac, homologué par le décret n° 2015 – 10 du 7 janvier 2015 – précisait que la maturation des eaux-de-vie de cognac se réalisait « exclusivement sous récipient de bois de chêne ». Puis nous nous intéressions à cette mode qui veut que l'on affine du cognac dans de vieux fûts ayant déjà accueilli des vins et dérivés ou d'autres boissons spiritueuses. Le cahier des charges n'évoque pas cette question et nous nous interrogeons. Pour autant, la réponse à cette question est apportée dans un autre texte, plus ancien : un arrêté du 27 juillet 2003. Au quatrième article, il est précisé : « Le vieillissement des eaux-de-vie de Cognac, qui commence au plus tard un mois après la fin de la campagne de distillation, est réalisé sans interruption sous futaille de bois de chêne neuve ou ayant contenu du vin ou des eaux-de-vie de vin. » Voilà pourquoi on peut légalement affiner du cognac dans d'anciens tonneaux de vins de Xérès, de Sherry ou de Sauternes. Mais pas dans d'anciennes barriques de whisky, bourbon ou rhum par exemple.



Des barriques dans un chai.

PHOTO ANNE LACAUD / ARCHIVES « SUD OUEST »